

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Sommaire

Présentation

Pour en savoir plus

Tableau

Fiches méthodes :

Contexte économique et social

Croissance annuelle du PIB en valeur (en %)

- Taux de chômage (en %)

Consommation et production durable

- Évolution annuelle des prélèvements en eau (hors énergie) (en %)
- Évolution de la production de granulats entre 2006 et 2008 (en %)
- Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant entre 2005 et 2007 (en %)

Société de la connaissance

- Évolution annuelle des créations d'entreprise (en %)
- Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)
- Part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB (en %)

Gouvernance

- Part de la population concernée par une démarche « Agenda 21 » de proximité reconnue

Changement climatique et énergies

- Évolution annuelle de la consommation finale d'énergie rapportée au PIB (intensité énergétique) (en %)
- Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité (en %)

Transports et mobilité durables

- Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises (en %)
- Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (en %)

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Évolution des surfaces artificialisées (en %)

Santé publique, prévention et gestion des risques

- Espérance de vie à la naissance (en années)

Démographie , immigration, inclusion sociale

- Taux de pauvreté (en %)
- Taux de sortie sans diplôme chez les 20 à 24 ans (en %)
- Part des habitants résidant à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires (en %)

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Présentation

Le développement durable est au cœur des préoccupations des acteurs publics, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales. Les engagements de la France pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment au travers des lois Grenelle ou encore le Plan Climat Énergie mis en place par notre région Champagne-Ardenne, en sont autant d'illustrations.

Le développement durable ne se résume pas à un modèle de développement plus respectueux de l'environnement : il doit aussi prendre en compte une économie qui soit plus efficace et une société plus équitable. Ainsi, doit-on pouvoir évaluer et agir sur les trois dimensions du développement durable : la préservation de l'environnement, le progrès économique et la justice sociale.

Dans le prolongement des travaux engagés en 2010 au niveau régional et des 31 fiches thématiques de l'Insee dossier paru à cette occasion, l'agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (Arcad), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et l'Insee ont décidé de mettre en place un tableau de bord du développement durable pour la Champagne-Ardenne.

Ces fiches présentent les indicateurs les plus pertinents, parmi tous ceux possibles, pour apprécier les évolutions et avancées des politiques de développement durable dans la région, tout en restant au plus près des préoccupations quotidiennes des populations. Elles sont issues de travaux conjoints entre le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et l'Insee pour élaborer des indicateurs territoriaux du développement durable.

Ce tableau de bord et ces fiches thématiques doivent aider à une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable et éclairer les progrès à accomplir.



>> Pour en savoir plus

- Développement durable
- Stratégie nationale de développement durable 2010
- Plan climat énergie régional (PCER) - Conseil Régional de Champagne-Ardenne.-2013
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)
- Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable (Arcad)

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Tableau

Indicateur	zone	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Fiche méthode
Contexte économique et social											
Croissance annuelle du PIB en valeur (en %)	CA		1,3	3,2	5,1	2,4	-4,2				X
	ME		4	4,5	4,9	2,8	-2,1				
Taux de chômage au 4e trimestre (en %)	CA		9,8	9	8	8,5	9,8	9,5	10,1		X
	ME		9,1	8,4	7,5	7,7	9,6	9,3	9,4		
Consommation et production durable											
Évolution annuelle des prélèvements en eau hors énergie (en %)	CA		-9,9	-0,4	-8,1	0,1	-3,2				X
	ME		-4,4	-2,4	-1,7	-17	5,9				
Évolution de la production de granulats (en % par rapport à 2006)	CA				5,4	1,8	-3,6	-17,1			X
	ME				3,7	0,1	-12,6	-18,1			
Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant (en % par rapport à 2005)	CA				-5,1		-8,7				X
	ME				-1,5		0				
Société de la connaissance											
Évolution annuelle des créations d'entreprise (yc auto-entreprises à partir de 2009) (en %)	CA		4,3	8,4	14,7	2,3	90,1	4,5	-12,8		X
	ME		0,7	5,3	14,3	0,5	80,2	7	-11,9		
Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)	CA	59,2					62,3				X
	ME	60,2					63,8				
Part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB (en %)	CA		0,7	0,8	0,8	0,8	0,8				X
	ME		2	2,1	2	2,1	2,2				
Gouvernance											
Part de la population concernée par une démarche "Agenda 21" de proximité reconnue (en %)	CA							2,6	4,4		X
	ME							15,6	24,2		
Changement climatique et énergies											
Évolution annuelle de la consommation d'énergie rapportée au PIB (en %)	CA		6	-2,7	-2,3	-1,4	1,9				X
	ME		1,8	-3,1	-4,7	-0,7	-1,6				
Part de la production renouvelable dans la consommation d'électricité (en %)	CA		11,2	13,3	14,9	16	14,4				X
	ME		14,1	15,4	16,4	18,1	17,6				
Transports et mobilité durables											
Part des modes ferré et fluvial dans le transport de marchandises (en %)	CA		15,6			12,7					X
	ME		18,1			18,4					
Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (en %)	CA	4,4					5,2				X
	FP	5,4					7,2				
Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles											
Évolution des surfaces artificialisées (en % par rapport à 2000)	CA			2,8							X
	ME			3							
Santé publique, prévention et gestion des risques											
Espérance de vie à la naissance des femmes (en années)	CA	82,1	83,2	83,6	83,5	83,5	83,2				X
	ME		83,8	84,2	84,3	84,3	84,3				
Espérance de vie à la naissance des hommes (en années)	CA	73,8	75,6	75,9	76	76	76,3				X
	ME		76,8	77,2	77,4	77,7	77,8				
Démographie , immigration, inclusion sociale											
Taux de pauvreté (en %)	CA			14	14,5	13,9	14,6				X
	ME			13,2	13,4	13	13,5				
Taux de sortie sans diplôme chez les 20 à 24 ans (en %)	CA	27,1					22,4				X
	ME	24,5					21,2				
Part des habitants à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires (en %)	CA						11,4	11,4			X
	FP						4,7	4,8			

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Fiche Méthode : Croissance annuelle du PIB en valeur (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Contexte économique et social

Intérêt ou pertinence de l'indicateur

Une croissance du PIB signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Mais elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux. En comparant les évolutions des PIB régionaux par habitant mesurés en valeur réelle, l'indicateur tient compte des différences de taille des régions et des évolutions générales des prix, pour situer celles qui ont bénéficié de meilleures opportunités de croissance économique, en développant par exemple des activités à haute valeur ajoutée ou leur capacité à valoriser les ressources humaines. L'échelon territorial retenu est la région, niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique, tant celles impulsées par l'Union européenne que celles de l'État ou de la région.

Définition

Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

✓ Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédents bruts d'exploitation et revenus mixtes.

✓ Évolution annuelle du PIB

- L'indicateur retenu est l'évolution du PIB (en valeur) entre l'année n et l'année n-1.

Source

Insee, Comptes régionaux

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Pib en valeur : France, métropole, province, régions, départements.

Pas d'information pour les départements d'outre-mer

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Fiche Méthode : Croissance annuelle du PIB en valeur (en %) (suite)

Limites et précautions

L'indicateur permet d'apprécier si le développement économique se poursuit dans la durée, mais présente des limites maintes fois soulignées par rapport aux diverses dimensions du développement durable. Ainsi, le PIB ne concerne que les biens et services valorisés. L'accroissement de leur production peut tenir davantage à leur amélioration qualitative qu'aux volumes produits. De plus, traduisant leur valeur d'échange et non leur valeur d'usage, le PIB ne tient pas compte du travail domestique ou bénévole, ou des services environnementaux non valorisés. De même, une croissance de la production des biens matériels peut être source de pollutions ou d'atteintes à la santé, entraînant une hausse de différents types de dépenses qui, bien qu'ayant elles-mêmes une incidence favorable sur le PIB, ne contribuent pas à l'amélioration de la qualité de vie. Ainsi les accidents de la route et involontairement leurs victimes contribuent positivement au PIB par l'ensemble des productions (transports, réparation, soins, activités d'assurance, ...) qui en résultent.

Enfin l'indicateur ne mesure pas directement la prospérité matérielle de la population : celle-ci est plutôt mesurée en termes de revenu par tête, qui tient compte des transferts de richesses en provenance ou à destination d'autres régions ou de l'étranger.

Les comptes nationaux sont publiés selon trois versions successives : provisoire, semi-définitif puis définitif. Cette dernière intervenant à l'été n+3. Les données 1990 à 2007 sont quasi-définitives, l'année 2008 est semi-définitive et l'année 2009 est provisoire (non affichée dans le tableau de bord car sujette à révision importante).

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Fiche Méthode - Taux de chômage (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Contexte économique et social

Intérêt

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives.

Définition

✓ Un chômeur

- Au sens du Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :
- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le nombre de chômeurs est estimé à partir de l'enquête « Emploi en continu » de l'INSEE et ventilé localement selon les séries « demandeurs d'emploi en fin de mois » (DEFM) de Pôle Emploi.

✓ La population active occupée :

- La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

✓ La population active totale

- La population active totale regroupe la population active occupée et les chômeurs.

✓ Le taux de chômage :

- Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs (au sens du BIT) et la population active totale au lieu de résidence. Le taux de chômage présenté ici est le taux moyen du 4e trimestre.

Source

Insee - Taux de chômage localisé

Échelons géographiques

Métropole, province, régions, départements

fréquence

Annuelle

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Fiche Méthode - Taux de chômage (en %) (suite)

Limites et précautions

La présence d'un taux de chômage élevé indique qu'une partie importante de la population est en marge d'un des principaux liens sociaux qu'est le travail. Cependant un taux de chômage relativement bas peut masquer des situations de précarité des travailleurs notamment pour ceux ayant des emplois à temps partiel, des contrats à durée déterminée ou des emplois aidés. Cette précarité peut être amplifiée par la localisation géographique ou des situations personnelles particulières.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle des prélèvements en eau (hors énergie) (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Intérêt

Une partie de l'eau prélevée est consommée par absorption ou évaporation, le reste des volumes est restitué aux milieux aquatiques après utilisation, mais souvent avec une qualité altérée et une modification du régime des eaux. Les prélèvements ont donc des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux.

Le secteur de l'énergie représente 59 % des prélèvements totaux mais une grande partie de l'eau est restituée aux cours d'eau après utilisation. L'agriculture prélève 15 % des volumes d'eau mais, si on ne compte que les volumes consommés (non restitués rapidement aux cours d'eau), elle est le plus gros consommateur d'eau avec près de la moitié des volumes d'eau consommés. Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement suivant les régions, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

Définition

De l'eau douce est prélevée dans les rivières, les plans d'eau ou les nappes souterraines pour les besoins de divers usages ou activités. Ne sont pas pris en compte les prélèvements en eaux salées ou saumâtres.

✓ On distingue :

- l'usage domestique qui comprend aussi les activités raccordées au réseau collectif d'eau potable
- les prélèvements pour l'industrie
- les prélèvements agricoles pour l'irrigation (aspersion, gravité, micro-irrigation)
- les prélèvements pour l'énergie, c'est-à-dire pour le refroidissement des centrales thermiques, classiques ou nucléaires (les volumes turbinés par les centrales hydro-électriques n'en font pas partie).

L'indicateur retenu est l'évolution des prélèvements totaux en eau superficielle et souterraine (hors prélèvements pour l'énergie)

Source

Organismes producteurs de l'indicateur : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer/SOeS d'après Agences de l'eau et ministère chargé de l'Agriculture/SSP.

Sources de données :

Agences de l'Eau pour les prélèvements en eau par bassin

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Régions et départements (hors DOM), France métropolitaine

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle des prélèvements en eau (hors énergie) (en %) (suite)

Limites et précautions

Le recours à des compteurs est variable selon les usages, les bassins et les milieux. Il est très important pour l'alimentation en eau potable (90 %), et dans une moindre mesure pour l'industrie (80 à 90 %).

Pour l'irrigation agricole et jusqu'en 2004, l'usage des compteurs variait de 40 à 75 %. Le reste relevait du forfait. On estimait donc les prélèvements agricoles en conservant la part mesurée et en apportant des corrections à la part évaluée forfaitairement en remplaçant les surfaces déclarées par les irrigants par les surfaces recensées dans le Recensement Général Agricole. Les prélèvements agricoles souterrains ou superficiels n'ont pas été estimés pour 1999 (le RGA a eu lieu en 2000).

Depuis 2005, l'usage des compteurs s'est généralisé et donc la correction apportée sur l'usage forfaitaire n'est plus faite. Ceci peut sous estimer légèrement les quantités prélevées par le secteur agricole.

Les données sont très partielles sur les départements d'outre-mer et ne peuvent donc être exploitées.

Informations complémentaires

Le prélèvement diffère de la consommation. Le volume consommé est la part du volume qui, après usage, n'est pas restitué au cycle de l'eau continentale, à proximité du lieu de prélèvement. Il peut s'agir des quantités évaporées, absorbées, et des fuites dans les réseaux.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution de la production de granulats entre 2006 et 2008 (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Intérêt

Pour orienter les modes de production vers une économie plus durable, une sobriété dans la consommation de matières est recherchée. En 2007, 734 millions de tonnes de matières ont été extraites du territoire français. Les minéraux extraits destinés à la construction comme le sable, le gravier ou le granite, représentent 457 millions de tonnes. Le deuxième poste est tenu par la biomasse avec 240 millions de tonnes (bois, fourrages, récoltes de céréales ou de betteraves à sucre par exemple).

Le bilan des flux de matières est effectué au niveau national par le SOeS, selon la méthodologie recommandée par Eurostat et l'OCDE. Mais une déclinaison régionale n'est pas envisageable pour le moment.

Par défaut les quantités de granulats extraites qui constituent environ 60 % des matières extraites sur le territoire ont été examinées.

Les carrières sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Les impacts des carrières sur l'environnement sont nombreux et s'étudient aux différents stades de vie de la carrière : l'implantation du site d'extraction, ses conditions d'exploitation puis la remise en état finale du site. Ils portent notamment sur la biodiversité et les paysages, les milieux aquatiques, les nuisances pour les riverains.

Par département, un schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Définition

Les granulats sont des petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 millimètres, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. Ils peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarifiant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés). Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidées comme le sable et les graviers, y compris marins, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, soit par recyclage de matériaux de démolition ou de laitiers de hauts fourneaux, mâchefers.

Attention :

Est enregistrée ici la production de granulats, et non la consommation (les granulats sont transportés vers les lieux d'utilisation). De même la quantité produite est différente de la quantité extraite (il y a des résidus de traitement comme les boues, et le décapage).

L'indicateur retenu est l'évolution de la production de granulats, calculée entre l'année N-2 et l'année N.

Source

Organisme producteur des données mobilisées pour établir l'indicateur : Unicem (union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction), enquête de branches.

Fréquence

Annuelle

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution de la production de granulats entre 2006 et 2008 (en %) (suite)

Échelons géographiques

Départements (hors DOM), Régions, France métropolitaine.
Pour la production totale, les départements de la Corse ne sont pas dégroupés.

Limites et précautions

Ces informations sont extraites des enquêtes de branches réalisées par l'Insee (ex Sessi), en partenariat avec l'Unicem (union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction) pour certaines activités d'extraction. Les entreprises interrogées ventilent les quantités de produits extraites ou fabriquées suivant leurs établissements de production. Le service économique de l'Unicem complète ensuite cette information par des estimations sur les matériaux de recyclage, en particulier ceux provenant de la démolition, pour obtenir une estimation de la production totale.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant entre 2005 et 2007 (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Consommation et production durables

Intérêt

La quantité de déchets ménagers collectée par habitant rend compte des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte des déchets des ménages : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchetteries, couvrir le maximum des gisements de déchets en provenance des ménages. Cet indicateur rend compte également de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage, éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural), des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération, ...).

Les propositions du Grenelle de l'environnement renforcent la politique de réduction des déchets. L'un des objectifs nationaux est de diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur 5 ans. L'indicateur d'observation est complété de la collecte des déchets des ménages par l'évolution de la quantité d'ordures ménagères collectée par habitant, en se limitant aux seules ordures ménagères résiduelles et au tri sélectif du verre et des matériaux secs. En effet cet objectif ne vise pas la réduction des apports en déchetteries qui sont destinées à favoriser les bonnes pratiques de tri et élimination.

Définition

La production de déchets par les ménages est appréhendée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes, ayant une compétence déchets.

L'indicateur retenu est l'évolution de la quantité d'ordures ménagères par habitant entre 2005 et 2007, ratio qui rapporte la quantité approchée par les ordures résiduelles en mélange et le tri sélectif du verre et des matériaux secs à la population résidente, estimée au 1er janvier.

✓ Cet indicateur prend en compte trois types de collecte :

- la collecte des ordures ménagères en mélange et en porte à porte (poubelle ordinaire),
- la collecte sélective du verre, en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte,
- la collecte de matériaux secs, en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte (emballages en mélange, corps plats, journaux et magazines, corps creux),

✓ Cet indicateur ne prend pas en compte :

- la collecte de bio déchets et de déchets verts,
- d'autres collectes spécifiques (encombrants en porte à porte, cartons des professionnels, ...).
- la collecte en déchetteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés. Elles comprennent en effet une part de déchets non négligeable, de l'ordre de 20 % environ, qui ne sont pas produits par les ménages mais par des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. Ces déchets sont ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, par exemple les papiers et cartons des petits commerces ou des services, les déchets de certains restaurants, etc. Cette quantité de déchets est divisée par la population résidente estimée de la zone de référence, afin d'éliminer l'effet dû à l'évolution de la population.

Source

Organisme producteur des données mobilisées pour établir l'indicateur : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Source des données : Ademe, enquête Collecte

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant entre 2005 et 2007 (en %) (suite)

Fréquence

Tous les 2 ans

Échelons géographiques

Départements yc DOM, Régions, France métropolitaine, France entière

Limites et précautions

Les quantités collectées dépendent des efforts de collecte des collectivités, des pratiques des ménages, des disparités de modes de vie, de la réduction des déchets à la source, sans que puisse être mesuré la part de chacun de ces facteurs dans les disparités territoriales ou les évolutions.

✓ Il faut aussi rester prudent sur deux points :

- la quantité de déchets collectés comprend une part non négligeable de déchets des commerces et petites entreprises qui s'ajoute à la production des ménages. Cela accroît le ratio par habitant. On peut cependant faire l'hypothèse raisonnable que cette part varie peu d'un département à l'autre.
- la quantité collectée est divisée par la population résidente, alors qu'il faudrait la diviser par la population présente. Ceci a pour effet de surestimer les ratios dans les zones touristiques où la population moyenne présente est supérieure à la population résidente (exemple des zones côtières). À l'inverse les zones déficitaires à certaines périodes de l'année (exemple de la petite couronne parisienne) sont sous estimées. Des tests effectués sur l'enquête de 2005 avec les populations moyennes présentes estimées par le ministère en charge du tourisme, ont montré que si l'éventail des ratios par habitant corrigés des populations présentes se resserre légèrement, l'ordre des départements n'est pas sensiblement modifié.

Par ailleurs l'enquête de 2005 était la première enquête de ce type. Malgré les expérimentations antérieures, elle a nécessité une période de rodage. Les évolutions 2005-2007 doivent donc être regardées avec discernement et mériteront d'être confortées par les prochaines enquêtes.

Attention :

il s'agit de déclarations faites par les collectivités. Les non-réponses sont redressées a posteriori. Les résultats départementaux sont fournis mais à prendre avec beaucoup de discernement. Par ailleurs l'ADEME juge ces données assez sensibles, il est donc prudent de prendre contact avec les agences locales de l'ADEME avant toute publication.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle des créations d'entreprise (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Société de la connaissance

Intérêt ou pertinence de l'indicateur

Pour assurer la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer une articulation satisfaisante entre les caractéristiques de ces territoires et les exigences de compétitivité et d'ouverture.

Répondre à cet enjeu passe par une bonne capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales et à accompagner le développement des entreprises nouvellement créées.

Ces indicateurs sont destinés à situer les opportunités d'implantation de nouvelles entreprises. Par-là même, ils aident à apprécier l'efficacité des mesures de soutien à la création et à la consolidation des entreprises locales auxquelles participent les collectivités territoriales ou les services de l'État.

Définition

✓ Création d'entreprises

- Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :
- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

Il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

✓ Auto-entrepreneur :

- Le régime de l'auto-entrepreneur s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Source

Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) et Sine.

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Évolution des créations : France, métropole, province, régions et départements.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle des créations d'entreprise (en %) (suite)

Limites et précautions

L'indicateur ne prend pas en compte l'agriculture. Reflétant avant tout les créations d'entreprises locales dans les secteurs des commerces et services, il est susceptible de connaître des variations d'une année sur l'autre, traduisant les évolutions du contexte économique général, il devrait être interprété conjointement au taux de survie des entreprises. En effet, l'apparition de nouvelles entreprises s'accompagne souvent de la sortie d'entreprises préexistantes ou d'une durée de vie très courte des entreprises nouvellement créées. De ce fait, de forts taux de création ou de survie des entreprises récemment créées ne signifient pas nécessairement une consolidation du tissu local d'entreprises ou des créations nettes d'emploi.

Depuis le 1er janvier 2009, la création du statut d'auto-entrepreneur influence fortement le nombre de créations d'entreprises.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Société de la connaissance

Intérêt ou pertinence de l'indicateur

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations.

Le zoom sur les tranches d'âges selon le sexe permet de mesurer les difficultés pour certaines catégories de la population à accéder à l'emploi.

Définition

✓ Taux d'emploi :

- Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais plus souvent sur la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).
Pour 1990 et 1999, les militaires forment une catégorie à part, non comprise dans cet indicateur.

Source

Insee, Recensements de la population 1999 et 2007, exploitation principale.

Fréquence

Annuelle à partir de 2006

Échelons géographiques

France, métropole, province, régions, départements

Limites et précautions

Si un taux d'emploi élevé favorise l'inclusion sociale des populations, cet indicateur ne permet pas de mesurer la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi vue aussi bien du côté de l'entreprise (formation, coût, ...) que du côté de l'actif (activité, rémunération, ...).

Par ailleurs, l'indicateur s'appuie sur les concepts d'actif occupé et de chômeur au sens des recensements, qui sont légèrement différents des concepts retenus par le BIT et Eurostat.

Ces taux d'emploi ne sont donc pas comparables aux taux nationaux publiés par l'INSEE à partir de l'enquête Emploi, ni aux taux régionaux publiés par Eurostat.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Société de la connaissance (Recherche et développement)

Intérêt

Selon l'OCDE, la recherche et le développement expérimental englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable, à plusieurs titres : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale, et enfin une partie de ces efforts est directement tournée vers l'environnement (5,5 % en France en 2006).

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est financée par des entreprises ou par des administrations. Pour évaluer l'importance de la DIRD au sein de l'économie d'une zone géographique donnée, elle est rapportée au produit intérieur brut (PIB) de cette zone. Selon les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de 2002, la part de la DIRD dans le PIB des États communautaires doit atteindre 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé.

Définition

✓ La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) :

- Elle correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés par les structures (entreprises et secteur public) pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national.
- Cette dépense est ensuite régionalisée sauf pour certaines structures. Il s'agit du secteur de la Défense, des ISBL (Institutions sans but lucratif) sauf Curie, Pasteur et INTS (Institut national de Transfusion sanguine).
- Le niveau métropole présenté ici correspond à la somme des données régionalisées et affectées à une région c'est-à-dire hors les résultats des structures non régionalisées.
- Les résultats 2004 ont été révisés afin d'intégrer un changement de méthodologie survenu en 2005. Pour des raisons de secret statistique les résultats de la Corse et de PACA sont regroupés et accessibles via les résultats de la région PACA.

✓ Effort de recherche :

- Il se définit comme le rapport entre la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le PIB, exprimé en pourcentage.

Source

Effort de recherche : MESR - DGESIP/DGRI - SIES
Brevets : Inpi

fréquence

Annuelle

Niveau géographique

Effort de recherche : métropole, province, régions (Corse et Paca regroupées)

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB (en %) (suite)

Limites et précautions

✓ Effort de recherche :

- Cet indicateur est un indicateur d'investissement et non de performance. Il ne rend pas compte de l'impact des résultats obtenus, ni des autres formes d'investissement en faveur de l'innovation. Les comparaisons entre régions sont délicates car l'effort de recherche dépend pour partie des structures productives des régions et des stratégies nationales en matière de recherche publique. Toutefois, les évolutions sur le long terme traduisent des trajectoires utiles à l'orientation des politiques publiques et à la compréhension des dynamiques régionales.
- Le champ est limité à la France métropolitaine. Les résultats de la région PACA incluent ceux de la Corse (pour des raisons de secret statistique).

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part de la population concernée par une démarche « Agenda 21 » de proximité reconnue

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Gouvernance

Intérêt

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de développement durable, par la diversité de leurs missions et leur proximité avec les citoyens.

L'agenda 21 local traduit la volonté d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités d'engager un territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes fondateurs du développement durable. La stratégie et le plan d'actions engagent chacun des usagers du territoire, des élus ou décideurs aux simples citoyens, sur sa responsabilité envers les autres et les générations futures.

Lorsqu'il est mené suivant les attendus du cadre de référence, l'agenda 21 est une démarche exigeante en termes de gouvernance et de réponse aux enjeux d'un développement durable du territoire. Il suppose un changement de pratiques vers plus de transparence et plus de transversalité dans les modes de faire, la mise en place de partenariats avec les acteurs des transports, de l'aménagement, du développement local et culturel... les acteurs économiques et associatifs porteurs d'enjeux de développement durable sur le territoire.

La circulaire du 23 mars 2009 de territorialisation du Grenelle de l'environnement a préconisé de mettre en place ou pérenniser un comité régional des agendas 21 afin d'encourager et d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de développement durable, sur la base du cadre de référence et dans l'objectif d'une reconnaissance nationale. Les lois Grenelle 1 et 2 rappellent le soutien de l'État aux agendas 21 locaux et inscrivent les finalités de développement durable du cadre de référence dans le code de l'environnement.

Définition

En 1992, la France s'est engagée aux côtés de 177 autres pays à promouvoir le développement durable, en signant la déclaration de Rio pour l'environnement et le développement et en approuvant l'Agenda 21, nommé aussi programme Action 21, pour un développement durable de la planète. À l'échelle des territoires, le programme Action 21 préconise la mise en place d'agendas 21 locaux, démarches volontaires visant à décliner et à mettre en œuvre localement le programme global de Rio.

En France, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et ses partenaires (associations d'élus, ministères, agences et associations pour le développement durable...) ont défini un cadre de référence des agendas 21 locaux. Il rappelle les finalités du développement durable et précise les cinq éléments de démarche fondamentaux à mettre en œuvre pour élaborer un agenda 21 local.

Les démarches Agendas 21 peuvent être portées par des acteurs différents : une commune, un groupement de communes, un pays, un parc naturel régional, un département, une région.

Seules les démarches agendas 21 de « proximité », portées par des communes ou leurs groupements, des pays ou des parcs naturels régionaux, plus proches du citoyen. Les agendas 21 portés par des départements ou des régions ont été exclus.

Certaines communes peuvent être "couvertes" par plusieurs agendas 21 (agenda 21 communal et agenda 21 intercommunal, agenda 21 de pays et agenda 21 de PNR...).

On a éliminé les doubles comptes en retenant la démarche la plus ancienne.

Certaines de ces démarches ont été reconnues par le MEEDDM pour la qualité de leurs projets stratégiques et la cohérence des politiques menées à l'échelon local, lors des sessions de reconnaissance de 2007 à 2009.

L'indicateur rapporte les populations couvertes par un agenda 21 de proximité (dont reconnu) à la population totale de 2006.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part de la population concernée par une démarche « Agenda 21 » de proximité reconnue (suite)

Source

Organisme producteur de l'indicateur : SOeS.

Principales sources de données mobilisées pour établir l'indicateur : Comité Agenda 21 pour la liste des agendas 21 existants, ministère de l'Intérieur pour la composition des EPCI, Insee-RP 2006, pour la population des communes concernées, CGDD/Seeidd pour la liste des agendas 21 locaux reconnus par le ministère. Le comité Agenda 21 appartient à l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Départements yc DOM, Régions, France métropolitaine, France entière

Limites et précautions

L'ensemble des démarches de type « agenda 21 local » répertoriées en début d'année 2010 sur le site agendas21france.org et auprès du Comité21 ont été recensées. Certaines démarches en cours ne sont probablement pas encore identifiées, à l'inverse certaines sont identifiées mais n'ont pas réellement démarré. Il subsiste donc quelques imprécisions dans l'inventaire final.

Il s'agit de démarches en cours quel que soit l'état d'avancement de la démarche (consultation préalable, lancement de la démarche après délibération, définition du plan d'actions, actions en cours ou terminées, reconnaissance de la démarche par le MEEDDM, etc.). Seules les démarches agendas 21 reconnues par le MEEDDM pour la qualité de leurs projets stratégiques et la cohérence des politiques menées à l'échelon local, lors des sessions de reconnaissance de 2007 à 2009, sont dans un état clairement identifié.

Enfin, l'indicateur « part de la population couverte par un agenda 21 de proximité », considère l'ensemble des démarches en cours, quel que soit leur contenu ou leur qualité et quelque soit la structure porteuse, alors que les actions ou les stratégies prévues ou engagées peuvent être de nature et d'ampleur très différentes.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Changement climatique et énergies

Intérêt

Le développement durable et la lutte contre le changement climatique imposent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'économiser l'énergie, tout spécialement les énergies fossiles. Les énergies nouvelles renouvelables contribuent à ces deux objectifs puisqu'elles ont un bilan GES neutre et qu'elles permettent de limiter le recours aux énergies fossiles. En outre le développement des ENR participe à la création d'emplois durables du fait de l'exploitation de richesses naturelles locales. La France s'est engagée à élever la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale à 23 % en 2020 (directive ENR 2009/28/CE d'avril 2009). Dans ce cadre elle a élaboré un plan d'action national en faveur des énergies renouvelables qui établit pour chaque filière une trajectoire de production entre 2010 et 2020.

L'électricité est l'énergie dont la consommation finale croît le plus depuis une dizaine d'années et elle conservera sans doute cette dynamique à l'avenir, en raison de la progression des usages spécifiques de l'électricité, ceux pour lesquels il n'y a pas d'énergie alternative (électronique, électroménager, etc.). Le développement des ENR électriques permet de fournir ce supplément d'électricité tout en se substituant à d'autres sources primaires ; il limite notamment le recours au nucléaire et aux centrales thermiques classiques (principalement au gaz ou au charbon). Aussi le Grenelle lui assigne-t-il des objectifs ambitieux.

L'échelle territoriale régionale est tout à fait pertinente dans la mesure où la production des énergies renouvelables étant décentralisée (contrairement aux autres formes d'énergies), les politiques régionales ont un impact direct sur leur développement. Des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie sont prescrits par la loi Grenelle II. Ils devront être élaborés d'ici la fin 2011, et proposeront pour chaque énergie renouvelable des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Il serait plus pertinent étant donné l'objectif 2020 des 23 % d'ENR dans la consommation finale, de prendre en compte toutes les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques ou thermiques et d'étudier la part de la production régionale totale d'énergies renouvelables au regard de la consommation finale toutes énergies. Le manque de données régionales relatives à certaines énergies renouvelables thermiques (bois domestique, pompes à chaleur, biogaz notamment) ne permet pas à ce jour de chiffrer cet indicateur.

Définition

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (par exemples, eau, vent, soleil, matières organiques, chaleur de la terre).

✓ Sont distinguées en général :

- la production d'électricité primaire renouvelable à partir de turbines (hydraulique, éolienne) ou de capteurs (photovoltaïque)
- la production d'énergie primaire renouvelable sous forme de chaleur ou de vapeur (solaire thermique, géothermie, bois, combustion de déchets urbains, pompes à chaleur).
- La production d'électricité thermique (non primaire) à partir de combustion de biomasse ou de biogaz (déchets urbains incinérés, biogaz, bois et coproduits du bois) dans des centrales thermiques est estimée également.

L'électricité produite par le nucléaire n'est pas considérée comme renouvelable.

- Pour la production d'électricité éolienne et photovoltaïque, il s'agit de la production raccordée au réseau public.
- Les installations à usage privé sont mal connues.
- La production hydraulique inclut ici les pompages (l'eau est remontée dans les réservoirs, dans les crèneaux où l'électricité est la moins chère, pour éviter d'acheter de l'électricité en période de pics de consommation).
- La production s'entend nette c'est-à-dire diminution faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs (électricité livrable).

L'indicateur territorial retenu mesure pour chaque région l'importance de la production régionale d'électricité renouvelable par rapport à sa consommation finale d'électricité. La production d'électricité renouvelable est la somme des productions hydraulique, éolienne, photovoltaïque et l'électricité issue de la biomasse (déchets urbains incinérés, biogaz,

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

bois et coproduits du bois). La consommation finale d'électricité représente l'électricité consommée par les divers secteurs de l'économie (agriculture, industrie, résidentiel, tertiaire et transports).

Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité (en %) (suite)

Source

SOeS/SDSE (Sous Direction des Statistiques de l'Énergie) « Enquête annuelle sur les productions et consommations d'électricité ».

Date de diffusion ou mise à jour des données mobilisées : début d'année n sur année n-2

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Régions, France métropolitaine

Limites et précautions

La production d'électricité renouvelable est largement dominée par la production hydraulique (88 % en 2008). Les régions bien équipées en barrages, qui produisent depuis longtemps des grandes quantités d'électricité hydraulique ont de ce fait des parts d'électricité renouvelable élevées. Cette prépondérance de l'hydraulique tend ainsi à masquer les progrès réalisés sur les énergies électriques plus récentes (éolien, photovoltaïque, biogaz notamment).

La production hydraulique est par ailleurs affectée par une variabilité qui rend difficile l'interprétation des évolutions dans le temps (cette variabilité est liée notamment à une pluviosité plus ou moins importante selon les années).

Attention :

les productions hydrauliques présentées ici diffèrent légèrement de celles qui sont utilisées dans l'indicateur IDDT/SOeS/DATAR : pour ce dernier et afin d'effacer ce facteur de variabilité, les productions hydrauliques ont été normalisées avec le mode de calcul retenu par la directive sur les énergies renouvelables. Elles reposent sur une moyenne en glissement sur 15 ans des productions réelles rapportées aux capacités des années correspondantes.

Celles qui sont présentées ici sont les productions réelles dans l'année.

À signaler également que toute la production hydraulique est prise en compte, y compris celle issue des stations de pompage qui n'est pas considérée pour sa part comme étant de l'électricité renouvelable (soit 5 % de la production hydraulique en 2008).

Des précautions sont à prendre d'autre part sur la comparabilité des régions entre elles : à la diversité des ressources naturelles s'ajoutent des différences de consommation électrique importantes liées à la structure économique et notamment industrielle des diverses régions, au désavantage des régions fortement industrialisées qui consomment beaucoup d'électricité.

La comparaison des résultats de cet indicateur entre régions ne doit pas servir à établir des appréciations sur la performance des régions les unes par rapport aux autres. En effet, les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives ainsi que les différences de climat qui n'ont pu être corrigées. L'intérêt de cet indicateur réside davantage dans la compréhension de ces disparités et la mise en évidence des dynamiques propres aux régions.

De plus, des différences de champs et de méthodes d'estimation conduisent à des évolutions un peu différentes entre l'ensemble des régions et le bilan national de l'énergie. Ainsi l'évolution des consommations régionales est faite sur un champ constant plus restreint que celui du bilan national. Par ailleurs, les consommations régionales incluent certaines consommations non énergétiques, par exemple dans la production d'engrais ou de plastique, alors qu'elles sont exclues de la consommation énergétique finale du bilan national, notamment parce qu'elles n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle de la consommation finale d'énergie rapportée au PIB (intensité énergétique) (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Changement climatique et énergies

Intérêt

Il est nécessaire de suivre l'évolution de la consommation finale d'énergie du point de vue de la sécurité d'approvisionnement et pour apprécier les besoins nationaux. La consommation finale d'énergie joue aussi un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre pour lesquels la France a souscrit à des objectifs internationaux, dans le cadre du protocole de Kyoto, et européens à l'horizon 2020 (augmenter de 20 % l'efficacité énergétique et atteindre 23 % d'énergie renouvelable). Or, un certain nombre de leviers de la politique énergétique relèvent du niveau régional ou local, notamment des incitations aux économies et à la maîtrise de la consommation d'énergie. Des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, prescrits par le Grenelle de l'environnement, vont être élaborés en 2011.

Au sein de chaque région, l'analyse des consommations régionales d'énergie va être faite pour l'élaboration des bilans, diagnostics et schémas préconisés par les lois Grenelle. Les évolutions passées vont être analysées et expliquées en détail. Depuis 1999-2002 jusqu'aux années les plus récentes, la consommation d'énergie se stabilise au plan national ; les ambitions du Grenelle devront être explicitées dans chaque région par rapport à ces données.

Définition

La consommation finale d'énergie est la consommation d'énergie par les utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie. Cette consommation ne comprend pas les quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, consommation propre d'une raffinerie, par exemple). Elle ne comprend pas non plus les pertes de distribution des lignes électriques. Enfin elle ne doit pas prendre en compte les matières énergétiques qui sont utilisées en tant que matières premières (pétrole dans la pétrochimie, production d'engrais, par exemples), mais les consommations régionales incluent certaines consommations non énergétiques par manque de données.

✓ Elle se répartit entre les secteurs consommateurs :

- Industrie, sidérurgie comprise
- Résidentiel et tertiaire : comprend la consommation d'énergie par les ménages (produits pétroliers y compris automobiles, gaz, électricité, bois), le chauffage collectif et urbain, la consommation d'énergie par le secteur tertiaire (chauffage, éclairage, climatisation, etc.)
- Agriculture (hors carburants pour la pêche)
- Transports (carburants pour les transports routiers de voyageurs et de marchandises et pour l'aviation, biocarburants, électricité pour le rail, carburants pour la pêche).

Le chiffrage de la consommation finale d'énergie en région inclut une part de non énergétique ; elle n'est pas corrigée des variations du climat.

L'indicateur retenu est la consommation d'énergie rapportée au PIB, aussi appelée intensité énergétique. Les PIB régionaux sont chiffrés en volume, en millions d'euros 2000.

Attention :

les champs des secteurs de l'industrie (modification de l'enquête EACEI) et du résidentiel tertiaire (introduction du chauffage urbain) ont été modifiés au cours du temps. Le travail à champ constant est privilégié.

Source

Organisme producteur de l'indicateur : CGDD/SOeS

Principales sources de données mobilisées pour établir l'indicateur : distributeurs d'énergie et enquêtes SOeS (cf note méthodologique « Les statistiques régionales de l'énergie. Sources et méthodes »), INSEE pour les PIB régionaux

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution annuelle de la consommation finale d'énergie rapportée au PIB (intensité énergétique) (en %) (suite)

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Régions, France métropolitaine

Limites et précautions

Le climat affecte les consommations d'énergie. Ne disposer que de données non corrigées des variations du climat constitue un réel problème pour apprécier et analyser l'évolution d'un indicateur de suivi annuel. En outre, l'analyse sur longue période est affectée par les changements de champ de certaines sources. Enfin, les consommations régionales des transports correspondent en fait aux ventes de produits pétroliers dans chaque région, la consommation pouvant se faire ailleurs ; une hausse ou une baisse des ventes peut correspondre à un simple changement du lieu d'approvisionnement. La comparaison des résultats de cet indicateur entre régions ne doit pas servir à établir des appréciations sur la performance des régions les unes par rapport aux autres. En effet, les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives ainsi que les différences de climat qui n'ont pu être corrigées. L'intérêt de cet indicateur réside davantage dans la compréhension de ces disparités et la mise en évidence des dynamiques propres aux régions.

De plus, des différences de champs et de méthodes d'estimation conduisent à des évolutions un peu différentes entre l'ensemble des régions et le bilan national de l'énergie. Ainsi l'évolution des consommations régionales est faite sur un champ constant plus restreint que celui du bilan national. Autre exemple de différence, les consommations régionales incluent certaines consommations non énergétiques, par exemple dans la production d'engrais ou de plastique, alors qu'elles sont exclues de la consommation énergétique finale du bilan national, notamment parce qu'elles n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Le total France métropolitaine ne fait pas toujours la somme des régions, compte tenu du secret statistique sur certaines variables au niveau régional.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Transport et mobilité durables

Intérêt

Les transports de marchandises par chemin de fer et par voie fluviale sont des modes de transport plus respectueux de l'environnement que le transport routier ou aérien, plus polluants (émission de gaz à effet de serre, pollution de l'air, nuisances sonores) et plus consommateurs d'énergie, notamment d'énergies fossiles. Le recours à ces modes pour le transport de marchandises permet ainsi de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie, le nombre d'accidents et d'encombrements routiers. La part du rail et du fluvial donne un aperçu de la répartition actuelle entre les modes de transport les plus respectueux de l'environnement et ceux qui le sont moins.

Pour un traitement homogène des transports nationaux et internationaux, il serait plus logique de compter le transport total et non le seul transport intérieur. Cela n'est toutefois pas possible avec les données disponibles. Le fret ferroviaire est un support de développement économique local. Il peut être le support d'une activité économique importante localement, comme le transport de pondéreux. Il en va de même pour le transport fluvial, largement dépendant de l'activité portuaire.

Définition

Le transport intérieur de marchandises correspond aux transports effectués par modes routier, ferroviaire ou fluvial à l'intérieur du territoire national.

D'après les définitions internationales, le transport désigne un flux de marchandises (ou de voyageurs) déplacées sur une distance donnée et se mesure en tonne-kilomètre (respectivement en voyageur-kilomètre).

La circulation d'un camion vide ne participe donc pas au transport.

✓ **Les transports intérieurs pris en compte ici sont les transports réalisés sur le territoire national ; pour un transport international, on ne prend donc en compte que la partie du trajet réalisée en France.**

- trafic international entrant : trafic provenant de l'étranger déchargé dans la région
- trafic international sortant : trafic à destination de l'étranger chargé dans la région
- trafic national entrant : trafic déchargé dans la région provenant d'une autre région
- trafic national sortant : trafic chargé dans la région à destination d'une autre région
- trafic interne : trafic chargé dans la région et déchargé dans la région

Le trafic national de transit n'est pas comptabilisé dans la région de transit. Le trafic de pays à pays sans chargement ou déchargement en France n'est pas comptabilisé du tout.

L'indicateur calculé est une estimation de la part du rail et du fluvial dans le transport interrégional. Les flux de transport comptabilisés dans l'indicateur correspondent aux flux interrégionaux générés par les régions, i.e. les seuls flux dont l'origine ou la destination sont deux régions différentes. Sont exclus donc, pour une région donnée, le transport intra-régional, les flux en provenance de l'étranger ou en partance pour l'étranger, et les flux nationaux et internationaux en transit dans cette région.

Source

Organisme producteur de l'indicateur : MEEDDM/SOeS

Principales sources de données mobilisées pour établir l'indicateur : Enquête TRM, enquête opérateurs ferroviaires, VNF, données SNCF et RFF

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises (en %) (suite)

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Régions métropolitaines

Limites et précautions

✓ Sur la méthode :

- Les flux de transport comptabilisés dans cet indicateur correspondent aux flux interrégionaux générés par les régions, i.e. les seuls flux dont l'origine ou la destination sont deux régions différentes. Sont exclus donc, pour une région donnée, le transport intra-régional et les flux nationaux et internationaux en transit dans cette région. Dans le choix de cet indicateur, il a été considéré que peu de report modal était possible pour les transports à courte distance réalisés à l'intérieur d'une même région.

Cet indicateur peut favoriser les régions à faible superficie comme l'Île-de-France et défavoriser les régions à plus grande superficie, le fer se prêtant plutôt à des flux de longue portée et le routier à des flux de faible portée. Il pourrait être amené à évoluer pour mieux prendre en compte à terme les « politiques de transport régional concertées », mais il bute alors sur l'absence d'information relative au transport routier de marchandises par véhicules utilitaires légers (de moins de 3,6 tonnes de PTAC).

La Corse est regroupée avec PACA. Les données concernant la Corse sont nulles pour le transport ferroviaire et le transport fluvial puisque l'indicateur se limite aux flux interrégionaux. Pour le transport routier, les transports de marchandises sont négligeables et ont été regroupés avec les flux à destination de PACA (c'est-à-dire que l'hypothèse a été faite que l'ensemble des poids lourds effectuant des échanges de marchandises entre la Corse et le continent européen empruntent des lignes de ferries entre la Corse et la France continentale).

Le total des flux nationaux entrants dans les régions est égal au total des flux sortants des régions pour chacun des modes.

✓ Sur les données :

- En 2008, compte tenu des difficultés pour obtenir les données de transport par le rail, considérées comme "sensibles" par la SNCF et les autres opérateurs (*), les transports ferroviaires ont été estimés à partir des résultats de l'enquête auprès des opérateurs ferroviaires et des circulations de trains par OD régionales fournies par RFF.

Si le transport par route est relativement bien connu, tout utilisateur de ces données doit être prévenu que le transport tous modes 2008 reste le résultat d'une estimation et que le SOeS déconseille fortement d'essayer d'en déduire le transport ferroviaire régional.

En 2008 les transports par rail et par voies d'eau ne sont pas communiqués. L'indicateur 2008 est donc calculé comme (total-route/total)

(*) La SNCF accepte la diffusion de données sur le ferroviaire à la condition que ce soit y compris les autres opérateurs. L'enquête auprès des autres opérateurs est en cours et les premiers résultats ont permis d'estimer 2008. S'ajoutent à cela des contraintes de secret statistique relatif aux données sur les entreprises.

Informations complémentaires

Les données concernant le transport ferroviaire intérieur proviennent de la SNCF et, pour l'année 2008, des nouveaux opérateurs de fret. Le transport fluvial de marchandises est estimé à partir de données collectées par VNF. Ces données proviennent des bordereaux remplis par les transporteurs fluviaux lors de leur passage aux péages.

Les données relatives à la route sont issues des enquêtes TRM européennes. L'enquête française concerne l'ensemble des véhicules, immatriculés en France, de plus de 3,5 tonnes de PTAC.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Transports et mobilités durables

Intérêt

L'objectif de développement de modes de transports plus économes en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transport autres que la voiture, notamment pour aller au travail.

Les indicateurs des parts modales des déplacements domicile-travail permettent de suivre l'évolution des comportements au fil du temps et de les mettre en relation avec les politiques poursuivant cet objectif et qui sont mises en œuvre aux niveaux national et local.

Définition

Les déplacements domicile-travail se font principalement en voiture, en transport en commun, ou avec un autre mode de transport (marche à pied, deux roues, etc.)

L'indicateur retenu est la part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun, qui rapporte le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler principalement en transport en commun et le nombre total d'actifs occupés selon leur lieu de résidence.

Source

Insee, Recensements de la population 1999, 2007 et 2008, exploitation principale.

Fréquence

Annuelle à partir de 2006.

Échelons géographiques

France, métropole, province, régions, départements

Limites et précautions

Ces indicateurs n'abordent que les mobilités liées au travail et pas celles liées à d'autres déplacements, pour les loisirs, pour accéder aux services et commerces, etc. De plus, ils ne tiennent pas compte de la longueur et du temps des déplacements et ne concernent que le principal mode de déplacement utilisé, sans intégrer les possibles combinaisons de mobilité (parkings relais pour prendre le train ou le bus) ou les pratiques permettant de réduire le nombre de déplacements purement individuels (covoiturage).

Par ailleurs les indicateurs concernent les personnes considérées lors des recensements comme actives ayant un emploi. La définition des actifs ayant un emploi ayant été élargie depuis le recensement de 2004 à certaines catégories (par exemple, les étudiants ayant un travail occasionnel sont désormais considérés comme actifs et donc comptabilisés dans les flux), cet élargissement peut impacter localement les évolutions des indicateurs entre 1999 et 2007.

Pour le recensement de 1999, la question proposait une modalité supplémentaire. Cette modalité « plusieurs modes de transports » a été ventilée à 80 % dans « voiture », à 10 % dans « transports en commun » et à 10 % dans « autres ».

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution des surfaces artificialisées (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Intérêt

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. Les reculs d'espaces artificialisés au profit d'autres occupations des sols sont rares ; par exemple, les anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau.

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels. La baisse des surfaces d'espaces non fragmentés et la présence d'obstacles peut gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Définition

✓ Selon la nomenclature de l'occupation des sols de Corine Land Cover :

- Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).
- Les milieux naturels comprennent les forêts, les pelouses et pâturages naturels, les landes et broussailles, la végétation sclérophylle, les forêts et végétation arbustive en mutation, les plages et sables, les roches nues, la végétation clairsemée, les zones incendiées, les glaciers et neiges éternelles, les marais intérieurs, tourbières, marais maritimes, marais salants, les zones intertidales, les cours et voies d'eau, les plans d'eau, les lagunes littorales, les estuaires, les mers et océans.
- Les territoires agricoles regroupent les terres arables, y compris rizières, les cultures permanentes, les prairies, les zones agricoles hétérogènes (cultures annuelles associées aux cultures permanentes, systèmes culturaux et parcellaires complexes, territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante, territoires agro forestiers).

L'indicateur retenu est l'évolution des surfaces artificialisées entre 2000 et 2006.

Source

UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006

Fréquence

Les millésimes produits à ce jour portent sur les années 1990, 2000 et 2006.
Une mise à jour sur les espaces artificialisés est envisagée en 2009.

Échelons géographiques disponibles

Départements, régions métropolitaines, France métropolitaine

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Évolution des surfaces artificialisées (en %) (suite)

Limites et précautions

- 1 Compte tenu des changements de méthodologie, la comparaison entre les années 1990, 2000 et 2006 ne peut se faire. L'année 2000 a été corrigée au vue des résultats de 2006, dans la méthodologie 2006. Sont donc comparables les données de 1990 et de 2000, puis les données corrigées de 2000 et de 2006 (présentées dans le tableau de bord). Les changements de destination des sols ne sont fournis que pour la période 2000-2006 (et portés dans l'année 2006).
- 2 Cet indicateur ne concerne pas les départements d'outre-mer pour l'instant (CORINE Land Cover 2006 DOM doit être réalisé en 2010).
- 3 CORINE Land Cover n'identifie pas les espaces artificialisés isolés de moins de 25 ha ou de moins de 100 m de large, ce qui contribue à expliquer les différences de taux d'artificialisation avec les résultats de Teruti-Lucas, l'enquête sur l'utilisation des terres réalisée annuellement par le ministère chargé de l'agriculture (9 % selon Teruti-Lucas, contre 5 % selon Corine Land Cover).

CORINE Land Cover est utilisé plutôt que Teruti-Lucas en raison des incertitudes liées à cette enquête. L'inventaire CORINE Land Cover renseigne sur la localisation et l'affectation antérieure des espaces subissant une artificialisation, il délimite ces espaces dès lors qu'ils couvrent au moins 5 ha. Les résultats de CORINE Land Cover sont cohérents, avec par exemple un taux d'imperméabilisation des mosaïques agricoles qui traduit la présence de faibles surfaces artificialisées en leur sein...

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Espérance de vie à la naissance (en années)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Santé publique, prévention et gestion des risques

Intérêt

L'accès aux soins et l'adoption de comportements favorables à la santé sont deux conditions nécessaires à l'amélioration de la santé des populations, qui se traduit par le recul de la mortalité à tous les âges, et donc par une augmentation de l'espérance de vie.

L'indicateur résume donc le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

Définition

- L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne, autrement dit l'âge moyen au décès, d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année (c'est-à-dire, pour chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là). Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Source

Insee, Estimations de population et statistiques de l'état civil.

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

France, métropole, régions, départements.

Limites et précautions

L'indicateur vise à évaluer la durée moyenne de vie d'une génération fictive qui serait née dans le territoire, et resterait soumise toute sa vie aux mêmes conditions de mortalité que celles des habitants de ce territoire lors de l'année considérée. Il ne s'agit donc pas de l'âge moyen au décès des habitants nés sur un territoire et y ayant toujours vécu : les taux de mortalité pour chaque âge sont calculés sur l'ensemble des personnes y résidant au moment de leur décès. Elles sont influencées par les évolutions des conditions de mortalité au fil du temps et par l'ampleur des migrations des résidents au cours de leur vie. Néanmoins, la situation au lieu du décès a des incidences pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Taux de pauvreté (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Inclusion sociale, démographie et immigration

Intérêt ou pertinence de l'indicateur

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. En deçà d'un certain seuil, l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus considéré comme garanti. Le taux de pauvreté, qui mesure la proportion de la population d'un territoire dans cette situation, témoigne donc du degré d'incapacité de la société à garantir le bien-être de tous en limitant les disparités, condition de la cohésion sociale.

Définition

- Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population. En 2009, ce seuil est de 954 euros par mois en France ; il était de 908 euros par mois en 2007.

Source

Insee, Revenus disponibles localisés

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Métropole, province, régions, départements

Limites et précautions

L'indicateur ne mesure que la pauvreté monétaire en la situant par rapport à une norme de revenus. Le seuil de 60 % de la médiane a été choisi car il permet des comparaisons internationales.

Au niveau national, l'approche monétaire est complétée par l'analyse de la pauvreté en conditions de vie à partir de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV). Elle se focalise sur les difficultés matérielles d'existence des ménages. Ces difficultés sont mesurées par le nombre de privations auxquelles le ménage déclare être confronté, parmi un ensemble de vingt-sept prises comme références. Mais les données d'enquête ne permettent pas cette approche à un échelon régional.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Taux de sortie sans diplôme chez les 20 à 24 ans (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Inclusion sociale, démographie et immigration

Intérêt

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie des individus. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques. L'Union européenne, à travers la stratégie européenne de Lisbonne puis la stratégie UE 2020 fixe des objectifs en matière de réussite scolaire, en particulier de réduction de l'abandon scolaire. Au niveau territorial, la part des jeunes sans diplôme constitue ainsi un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain. À l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Cet indicateur peut être mis en relation avec d'autres : la part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés, l'évolution du niveau de qualification de la population, le taux de chômage ou la part des chômeurs de longue durée, le taux d'emploi.

Définition

- Le taux de sortie sans diplôme chez les 20-24 ans : est le rapport de la population des individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés, dans l'ensemble de la classe d'âge.

Source

Insee, Recensement de la population (exploitation principale)

Fréquence

Annuelle à partir de 2006

Échelons géographiques

France, métropole, province, régions, départements.

Limites et précautions

L'indicateur proposé fait référence à la stratégie européenne de Lisbonne et à l'indicateur sur les « sorties précoces ». Il prend ainsi en compte les diplômés d'un niveau équivalent ou supérieur au second cycle de l'enseignement secondaire. Sont donc considérés comme « sans diplômes » les titulaires du diplôme national du brevet, du certificat de formation générale, ou encore du certificat d'études primaires (supprimé en 1989). L'indicateur européen est cependant différent tant par la source que par l'âge retenu. Il est calculé à partir des enquêtes « Forces de travail » (Enquête Emploi en France). Pour l'âge, l'indicateur national retient les 20-24 ans ; l'indicateur européen a retenu les 18-24 ans.

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part des habitants résidant à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires (en %)

Défi dans la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Inclusion sociale, démographie et immigration

Intérêt

La présence de commerces et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises). L'accès aux commerces et services influe sur la qualité de vie quotidienne des populations. Les différences d'accessibilités, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population des différents services accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, source de rejets polluants.

Définition

- Le temps d'accès aux services : est calculé, d'une part, pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile pour se rendre de sa commune de résidence à la commune disposant de ce service, la plus proche de son lieu de domicile, et, d'autre part, de son domicile ou de son trajet domicile-travail pour ceux qui ont un emploi. Le temps est calculé aux heures creuses dans le premier cas et aux heures de pointes dans le second. Pour Paris, Lyon et Marseille, l'échelon géographique qui a été retenu pour les calculs de temps de déplacement est l'arrondissement municipal.
- Moyenne de la part des habitants situés à plus de n minutes de l'équipement. Pour chaque équipement d'une gamme (y compris les équipements et services de santé), la part des habitants situés à plus de 15 minutes de celui-ci (30 minutes pour la gamme supérieure) est calculée ainsi que la moyenne des parts au sein de chacune des trois gammes (proximité, intermédiaire, supérieure).

La liste des équipements par type de service est fournie en annexe.

L'indicateur retenu est la moyenne des parts de la population à plus de 15 minutes des équipements de gamme intermédiaire.

Sources

Insee - Recensements de la population 1999 et 2007 (exploitation principale), Base permanente des équipements (BPE) ;
Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008

Fréquence

Annuelle

Échelons géographiques

Métropole, régions, départements

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part des habitants résidant à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires (en %) (suite)

Limites et précautions

Le distancier Odomatrix localise les équipements et la population au centre de la commune, généralement la mairie, et non à leurs adresses exactes : les personnes qui résident ou travaillent dans une commune dotée d'un équipement quelconque sont considérées à une distance nulle de cet équipement.

Odomatrix ne prend pas en compte les modes de transport alternatifs à l'automobile. Cette limite peut être très gênante dans les grandes agglomérations car, d'une part, les temps d'accès peuvent différer sensiblement et, d'autre part, certains moyens de transport, comme le train, ne permettent pas de faire un détour pendant le trajet domicile-travail.

La méthode ne tient compte que des lieux de domicile et de travail dans l'accès aux équipements et ne prend pas en compte d'autres déplacements importants comme par exemple le lieu d'études des enfants ou la présence d'un centre commercial, qui peut être certes plus éloigné mais beaucoup plus fourni en commerces. Cet indicateur d'accessibilité mesure donc l'éloignement moyen des habitants des lieux équipés les plus proches et non pas leurs comportements d'achat ou de fréquentation, qui peuvent être influencés par ces facteurs.

Par ailleurs, la base permanente des équipements (BPE) ne répertorie pas certains services, en particulier ceux qui sont rendus dans des établissements non dédiés, comme les relais postaux ou des relais de services publics, pour lesquels l'information est pour le moment difficilement mobilisable.

Liste des équipements

Code	Libellé de l'équipement	gamme	soin
A101	Police, gendarmerie	intermédiaire	
A102	Trésorerie	intermédiaire	
A103	Pôle emploi	supérieure	
A203	Banque, caisse d'épargne	proximité	
A205	Pompes funèbres	intermédiaire	
A206	Bureau de poste, relais poste ou agence postale.	proximité	
A301	Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	
A302	Contrôle technique automobile	intermédiaire	
A303	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	
A304	École de conduite	intermédiaire	
A401	Maçon	proximité	
A402	Plâtrier, peintre	proximité	
A403	Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	
A404	Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	
A405	Électricien	proximité	
A406	Entreprise générale du bâtiment	proximité	
A501	Coiffeur	proximité	
A502	Vétérinaire	intermédiaire	
A503	Agence de travail temporaire	supérieure	
A504	Restaurant	proximité	
A505	Agence immobilière	proximité	
A506	Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	
A507	Soins de beauté	proximité	

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part des habitants résidant à plus de 15 minutes des équipements (intermédiaires (en %) (suite)

Liste des équipements (suite)

Code	Libellé de l'équipement	gamme	soin
B101	Hypermarché	supérieure	
B102	Supermarché	intermédiaire	
B202	Épicerie, supérette	proximité	
B203	Boulangerie	proximité	
B204	Boucherie, charcuterie	proximité	
B205	Produits surgelés	supérieure	
B206	Poissonnerie	supérieure	
B301	Librairie, papeterie	intermédiaire	
B302	Magasin de vêtements	intermédiaire	
B303	Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	
B304	Magasin de chaussures	intermédiaire	
B305	Magasin d'électroménager	intermédiaire	
B306	Magasin de meubles	intermédiaire	
B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	
B309	Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	
B310	Parfumerie	supérieure	
B311	Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	
B312	Fleuriste	proximité	
C101	École maternelle	proximité	
C104	École élémentaire	proximité	
C201	Collège	intermédiaire	
C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	
C302	Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	
D101	Établissement de santé de court séjour	supérieure	oui
D102	Établissement de santé de moyen séjour	supérieure	oui
D103	Établissement de santé de long séjour	supérieure	oui
D104	Établissement psychiatrique	supérieure	oui
D106	Urgences	supérieure	oui
D107	Maternité	supérieure	oui
D108	Centre de santé	supérieure	oui
D109	Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	oui
D201	Médecin omnipraticien	proximité	oui
D202	Spécialiste en cardiologie	supérieure	oui
D203	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	oui
D204	Spécialiste en gynécologie médicale	supérieure	oui
D205	Spécialiste en gynécologie obstétrique	supérieure	oui
D206	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	oui
D207	Spécialiste en psychiatrie	supérieure	oui
D208	Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	oui
D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	oui
D210	Spécialiste en pédiatrie	supérieure	oui
D212	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	oui
D221	Chirurgien dentiste	proximité	oui

Tableau de bord du développement durable en Champagne-Ardenne

Part des habitants résidant à plus de 15 minutes des équipements (intermédiaires (en %) (suite)

Liste des équipements (suite)

Code	Libellé de l'équipement	gamme	soin
D231	Sage-femmes	supérieure	oui
D232	Infirmier	proximité	oui
D233	Masseur kinésithérapeute	proximité	oui
D234	Opticien, lunetier	intermédiaire	oui
D235	Orthophoniste	intermédiaire	oui
D236	Orthoptiste	supérieure	oui
D237	Pédicure, podologue	intermédiaire	oui
D301	Pharmacie	proximité	oui
D302	Laboratoire d'analyses médicales	intermédiaire	oui
D303	Ambulance	intermédiaire	oui
D401	Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	oui
D402	Personnes âgées : soins à domicile	Intermédiaire	oui
D403	Personnes âgées : service d'aide	intermédiaire	oui
D501	Garde enfants d'âge préscolaire	intermédiaire	
D601	Enfants handicapés : hébergement	supérieure	
D602	Enfants handicapés : soins à domicile	supérieure	
D603	Adultes handicapés : hébergement	supérieure	
D604	Adultes handicapés : services	supérieure	
D605	Travail protégé	supérieure	
E101	Taxi	proximité	
F101	Bassin de natation	intermédiaire	
F102	Boulodrome	proximité	
F103	Tennis	proximité	
F107	Athlétisme	intermédiaire	
F111	Salle ou terrain multisports	proximité	
F113	Terrain de grands jeux	proximité	
F115	Salle ou terrain de sport spécialisé	intermédiaire	
F117	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	
F301	Cinéma	supérieure	